

# COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## TORNADE À LAVAL LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 12 juin 2003 — Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les citoyens de la région de Laval touchés par la tornade du 11 juin que la majorité des contrats d'assurance habitation, automobile et des entreprises couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type de catastrophe naturelle.

Toutefois, en raison de la diversité des choix qui s'offrent aux assurés quant aux protections disponibles en matière d'assurance habitation ou d'assurance des entreprises, il est fortement conseillé aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin de valider l'étendue de leur contrat d'assurance et ce, dans les plus brefs délais. Il est à noter que les arbres ou les arbustes endommagés par le vent ne sont habituellement pas couverts.

Quant aux véhicules automobiles ayant subis des dommages, le BAC rappelle que ces derniers sont couverts en vertu du contrat d'assurance automobile selon que l'assuré ait acheté la protection « *Tous risques* », « *Accidents sans collision ni versement* », ou encore, la protection « *Risques spécifiés* ».

« La population affligée par la tornade est invitée à prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger ses biens et d'éviter toute aggravation des dommages », précise la directrice des Services aux membres et aux consommateurs du BAC, M<sup>me</sup> Andrée Cadieux. Le BAC conseille également aux sinistrés de conserver toutes les factures ou pièces justificatives relatives aux dépenses engagées en raison des dommages et de prendre des photos ou vidéo des biens détériorés.

Enfin, il est toujours préférable, et ce, peu importe l'étendue des dommages subis et des protections d'assurance achetées, de communiquer avec son assureur ou son courtier. Pour tout autre renseignement, le Centre d'information sur les assurances est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à leurs questions en composant le (514) 288-6015 ou le 1 (800) 361-5131.

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association nationale regroupant la majorité des assureurs de dommages au pays.

- 30 -

**Pour information ou entrevue :** Caroline Lavallée  
Conseillère en communication  
(514) 288-1563, poste 232